

Budget 2024 du canton de Berne

Le Conseil-exécutif a prévu une augmentation de la masse salariale pour les enseignant-es de 3,5%. En proposant une compensation du renchérissement de 2%, il reconnaît qu'il est nécessaire d'agir, mais ne répond pas entièrement aux revendications des associations professionnelles.

Pour l'année 2024, le Conseil-exécutif prévoit des mesures salariales de 3,5% au total. Formation Berne attend du Grand Conseil qu'il soutienne au moins ces mesures lors des débats sur le budget de la session d'hiver. C'est justement en période de pénurie de personnel qualifié que le maintien du pouvoir d'achat doit être un objectif.

Le corps enseignant et les directions d'école mettent tout en œuvre, à tous les niveaux, pour offrir un enseignement de qualité et préparer au mieux les jeunes aux prochaines étapes de leur parcours de formation. Les conditions pour y parvenir sont difficiles et ne peuvent généralement être améliorées qu'à moyen terme. La progression salariale fiable et incontestée, telle qu'elle est définie par la courbe des objectifs salariaux, a donc d'autant plus de poids. Le salaire maximal doit pouvoir être atteint après 27 ans. Avec les mesures salariales 2024, cette courbe d'objectifs salariaux sera à nouveau respectée et la correction des salaires des enseignant-es qui subissent des retards salariaux depuis des années sera poursuivie. Formation Berne prend acte positivement de cette constance et de la valorisation ainsi attribuée au travail du corps enseignant et des directions d'école.

Au printemps, les associations du personnel avaient déposé une pétition munie de plus de 16'000 signatures. En plus de l'augmentation individuelle des salaires de 1,5%, ils avaient demandé la pleine compensation du renchérissement, soit 3%. Avec la compensation du renchérissement prévue de 2% et l'augmentation individuelle des salaires de 1,5%, l'association professionnelle a obtenu des augmentations de salaire moyennes de 3,5%.

Par ailleurs, le plan financier prévoit des moyens supplémentaires pour la compensation du renchérissement dans les années à venir. Le Conseil-exécutif exprime ainsi le fait que le canton veut et doit rester compétitif en période de pénurie de personnel qualifié.

Formation Berne continue à suivre de très près l'évolution du renchérissement. L'association professionnelle s'engage de toutes ses forces pour une compensation complète du renchérissement.

Pour de plus amples informations :

Alain Jobé,

Responsable francophone

alain.job@formationberne.ch

078 714 16 80

Berne, le 24 août 2023